

**AE.1 - La flore de Chêne-Bourg**

Les groupes écologiques dominants sont les plantes rudérales, forestières et des prairies grasses (Fig y). La proportion importante des plantes de forêts s'explique surtout par la subsistance du cordon boisé de la Seymaz. Il faut également relever le nombre élevé de plantes appartenant au groupe «plantes rudérales et mauvaises herbes» dans la commune, qui se développent sur les talus, les bords de route et les terrains piétinés, milieux généralement bien représentés en zones urbaine et suburbaine. Celles-ci s'avèrent toutefois les plus menacées avec les plantes de prairies maigres. Les types de milieux susceptibles d'accueillir les deux groupes précités jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité régionale. Les milieux en friche secs et ensoleillés, sur des terrains vagues, des zones industrielles etc. peuvent favoriser au moins temporairement, le maintien des espèces qui leur sont inféodées et donc augmenter la diversité floristique. Voir aussi le bilan environnemental de Chêne-Bourg.

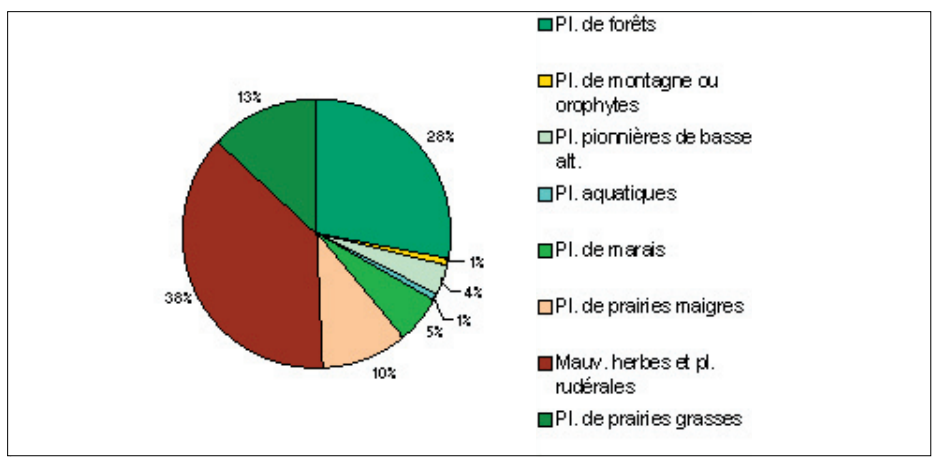


Fig. Répartition des espèces par groupe écologique dans la commune de Chêne-Bourg (d'après Latour, 2003)

Liste des mammifères observés sur la commune de Chêne-Bourg

Hérisson, Lièvre commun, Renard, Campagnol terrestre, Campagnol de champs, Mulot à collier, Mulot sylvestre, Souris Grise, Rat noir, Fouine, Ecreuil d'Europe, Musaraigne musette, Musaraigne aquatique, Taupe d'Europe, Murin de Daubenton, Murin à moustache, Murin de Natterer, Noctule de Leissler, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle Nathusius, Pipistrelle commune.

**AE.2 - La faune de Chêne-Bourg**

Voir tableau ci-dessous: commune de Chêne-Bourg, répartition des espèces par groupe écologique (d'après Latour, 2003). Bilan des principaux groupes de la faune et des espèces menacées (Bilan environnemental de Chêne-Bourg, 2004).

Groupe faunistique	Nb d'espèces	Taxons menacés	Nb d'espèces
<b>Mammifères<sup>1</sup></b>	<b>23</b>		<b>8</b>
		Chauves-souris (bords de la Seymaz)	5
		Lièvre	1
		Rat noir	1
		Musaraigne aquatique	1
<b>Oiseaux nicheurs</b>	<b>52</b>		<b>5</b>
		Torcol fourmilier	1
		Bouvreuil pivoine	1
		Martin pêcheur d'Europe	1
		Rougequeue à front blanc	1
		Faucon hobereau	1
<b>Poissons Seymaz)</b>	<b>18</b>		<b>2</b>
		Blageon	1
		Spirilin	1
Amphibiens	2		
Reptiles	5		
Papillons	22		7
Libellules	5		
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>		<b>22</b>

### AE.3 - Milieux naturels: forêts

A partir de la couverture végétale de la commune le Plan directeur forestier cantonal détermine les espaces forestiers auxquels il accorde des fonctions. C'est le cas du cordon boisé de la Seymaz dont la fonction prioritaire est la conservation de la nature (fig. ci-après: corridor biologique et axe potentiel de déplacement pour la faune) et la fonction subsidiaire, l'accueil du public.

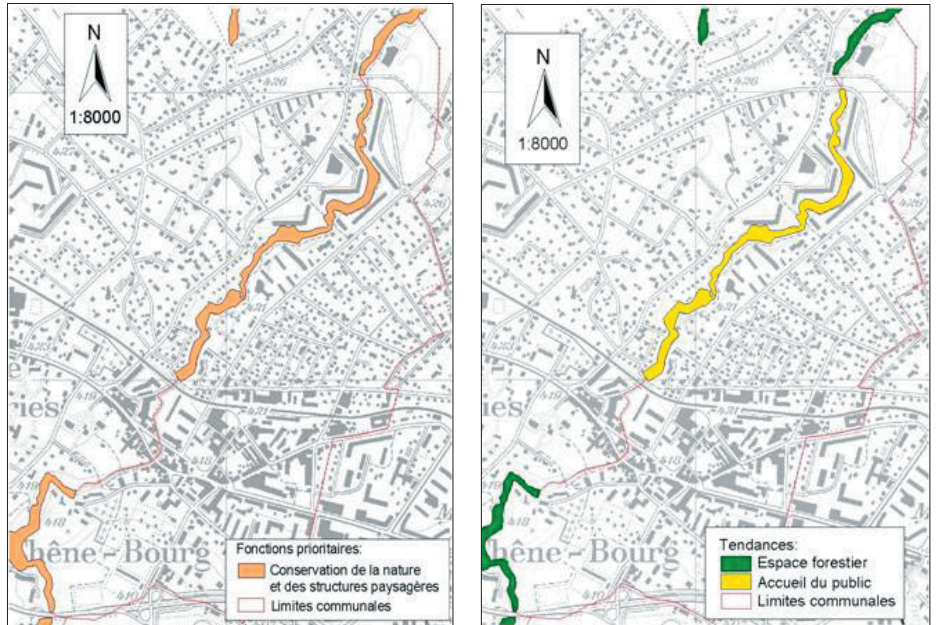


Fig.  
 A gauche, Fonctions prioritaires attribuées aux forêts de Chêne-Bourg, source SITG, 2007.  
 A droite, Fonctions subsidiaires attribuées aux forêts de Chêne-Bourg, source SITG, 2007.

